



# COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DU TEMPS LONG



## Séance du 17 juin 2024 Compte rendu



# Ordre du jour

- Retour sur la journée citoyenne
- Retour sur la concertation de ZAER
- Préparation du prochain appel à projets citoyens
- Modalités de versement aux associations lauréates
- Questions diverses



# Bilan de la Journée citoyenne

- 22 stands + l'UPC pour le café et le repas
- 50 à 60 passages par stand
- Typologie des publics : une belle mixité des publics (familles, personnes âgées, couples, jeunes...)
- Retour questionnaires à ce jour :
  - 6 usagers
  - 5 assos



# Bilan retour questionnaires

## USAGERS (6)

- **Commune de résidence** : Cahors (3) – Caillac ( 1) – Pradines ( 1) – Pern Lhospitalet(1)
- **Source d'information** : presse locale (2) / bouche à oreille (2) / réseaux sociaux (1) / site internet Cahors (1) / Autre (par hasard, en venant au marché)
- **Niveau de satisfaction général** : très satisfait et satisfait. 1 peu satisfait sur les animations
- **Le +** : La découverte de la nature et les conseils / découverte des plantes inconnues / les conseils des intervenants (2) / les propositions écologiques (ferme en bio intensif) / Tout
- **Le -** : Absence de mise en valeur des différents participants / Les stands

## ASSOS (5)

Citiz / Maif- Prévention Maif / Véloterie/ Carrefour des sciences et des arts / AFPL

- **Taux de satisfaction** : satisfait / très satisfait
- **Stands adaptés aux besoins** : Oui
- **Partants pour une prochaine édition** : Oui
- **Le +** : Bonne ambiance générale / Activités familiales et sportives sur les allées Fénelon / Chorale du matin, concerts / Repas, buffet top / Affluence / Organisation : choix des emplacements, acteurs présents / rencontres avec les autres assos / animations sportives et musicales
- **Le -** : Beaucoup moins de monde l'AM (match)
- **Niveau d'intérêt des visiteurs** : très intéressés et intéressés



# Bilan retour questionnaires

## **PISTES D'AMELIORATION :**

### ➤ **Assos :**

- Emplacement des concerts plus central
- Associer des événements préparés en amont par des classes ( avec les éco délégués par ex : bourse aux vêtements...), ce qui ferait aussi venir des parents
- Organiser un événement tel que « circuler à vélo sereinement en ville en famille »
- Présentation du dispositif Avelo et Alveol au grand public

### ➤ **Usagers :**

- Présenter les participants
- Mieux communiquer dans les villages du GC ( les + concernés) ( Pern)
- Motiver les personnes pour venir plus nombreux
- Prévoir + de stands
- Restauration – buvette

## **Autres observations / remarques :**

- les usagers semblent peu ou pas informés de ce qui a été mis en place par la Ville sur les mobilités douces
- De nouvelles adhésions pour Autonomie alimentaire et La Véloterie

# BILAN DE LA JOURNEE CITOYENNE

## PISTES D'AMELIORATION :

- **Communication :**
  - Diffuser les affiches plus en amont de l'événement
- **Développer les partenariats :**
  - Associer plus de commerçants ainsi que le cinéma
  - Faire venir l'UDAF (qui organise la fête des familles en septembre)
  - Faire venir plus d'associations
  - Associer les écoles, collèges, lycées, les réseaux E3D
  - Inviter les assos qui sont moins visibles
- **Animation, contenus :**
  - Avoir une vraie sono (sans fil) + un vrai animateur
  - Intéressant de coupler la Journée citoyenne avec les mobilités douces : à conserver
- **Citoyenneté :**

Qu'entend on par « citoyen » lorsqu'on parle de journée citoyenne? Quel champ de la citoyenneté

## RELEVÉ DE CONCLUSIONS : PERSPECTIVES 2025

→ **Aller vers un projet de festival citoyen en 2025 à co-construire dès septembre 2024 :**

- Définir un thème + budgétiser
- Associer la journée avec les 20 ans de Cahors Juin Jardin ? A creuser...
- Prévoir un calendrier d'animations sur l'année + faire le bilan de toutes les manifestations sur la ville
- Se rapprocher des Docks pour une scène musicale
- Organiser une semaine de la citoyenneté avec en point de mire le festival citoyen : organisation d'animations thématiques toute la semaine, pour des publics cibles (scolaires, handicap, entreprises...) ou grand public. On pourrait par ex programmer les balades guidées qui n'ont pas eu d'écho le jour de la journée citoyenne. A voir en lien avec l'Office de tourisme? + festival citoyen avec stands associatifs, buvette, musique, troc...



# Concertation sur les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables

## **Retour du groupe de travail :**

Anne-Marie Rey-Golliet, Karen Day, Noujoud Bougrine, Joëlle Paoli, Johan Vacandare, Denis Pacaud, Christophe Tillie, Serge Bathendier

Le groupe de travail s'est réuni deux fois depuis la dernière plénière et a participé à la réunion publique de concertation sur les ZAER qui a eu lieu le mercredi 5 juin 2024 à l'Hôtel de Ville.

Pour rappel, un registre de consultation est accessible à l'accueil du Grand Cahors jusqu'au 28 juin 2024.

Le groupe de travail propose d'inscrire dans le registre de concertation les contributions ci-dessous

## **• PROPOSITION DE CONTRIBUTION DE LA COMMISSION À LA CONSULTATION CITOYENNE :**

### **Envisager la possibilité d'étendre les ZAER à :**

- La voie de contournement ouest

- Lacapelle

- Dans les Zones dont la collectivité est propriétaire

➤ **Choisir de préférence des porteurs de projet parmi les entreprises du secteur coopératif**

➤ **Associer les administrés en étudiant la possibilité de projets participatifs**

# Concertation sur les ZAER

Le groupe de travail estime qu'il n'est pas suffisamment qualifié pour exprimer un avis sur le zonage pré-défini par la mairie et propose d'apporter sa contribution, au nom de la commission du temps long ou du groupe de travail, sur la philosophie du projet (voir proposition p 7).

Johann Vacandare apporte des précisions sur les avantages des énergies renouvelables pour la collectivité

- Le bois constitue une ressource locale de chaleur, le prix de la chaleur est maîtrisé, des dizaines de milliers d'euros sont économisés sur le bois/énergie. Le chauffage au bois ne produit pas d'émission de gaz à effet de serre. La chaleur correspond à 47 % de nos consommations d'énergie
- Le photovoltaïque ne correspond qu'à une petite partie de nos consommations d'énergie. L'auto consommation patrimoniale (production photovoltaïque sur des bâtiments) peut compenser une partie de la production d'énergie sur d'autres bâtiments. La fiscalité sur le photovoltaïque permet à la collectivité d'investir (1 € d'investissement = 3 € pour le territoire)

➤ Autres questions, informations :

- Quel rôle joue la CCI dans les ZAER ? >> « La CCI offre aux entreprises un parcours d'accompagnement pour les faire monter en compétences dans leur gestion de l'énergie » Voir article <https://www.cci.fr/actualites/la-cci-est-le-referent-energie-externalise-de-lentreprise>

- Loi APER du 1<sup>er</sup> juillet 2024 : Obligation d'installer des panneaux photovoltaïques en ombrière sur les parcs de stationnement extérieurs existants au 1<sup>er</sup> juillet 2023 de + de 1500 m2 sur au moins 50 % de la superficie des parcs

➤ **Proposition du 17 juin à rajouter dans la contribution : consulter le CAUE en amont pour les projets d'énergie renouvelable**



# APPEL A PROJETS CITOYENS 2024-2025

## Quel modèle engager pour 2024-2025 ?

La campagne de communication pour l'appel à projet citoyen démarre habituellement en juin pour une étude des dossiers en septembre octobre. L'agenda de la commission de cette année n'a pas permis de planifier l'organisation d'une nouvelle campagne d'appel à candidatures en juin. Pour le prochain appel à candidatures, plusieurs options, avec des évolutions, sont proposées ci-dessous.

### TROIS OPTIONS SOUMISES À VOTE PRÉFÉRENTIEL :

Pour les trois options, un report de budget 2024 est possible sur 2025, ce qui permettrait d'engager un budget de 60 000 € ((30 000 € 2024 reporté en 2025 + 30 000 € 2025)

#### 1- Budget participatif

- Tout citoyen peut proposer un projet (modalités à définir)
- Le budget est affecté à un service municipal en investissement

Contrainte : voir compatibilité avec le plan de charge des services

#### 2 - Appel à projets citoyens + affectations CME, CLJ, Assos lycéennes

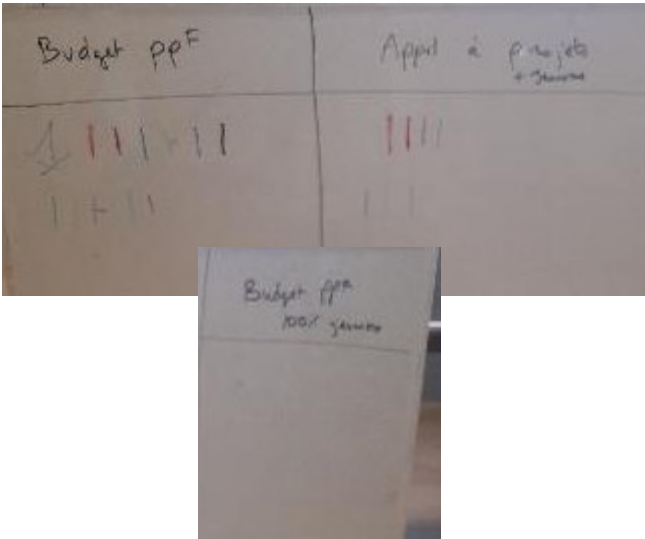
- porté par une association
- budget affecté à l'association pour investissement

#### 3 - Budget participatif 100 % jeunesse

# Appel à projets citoyens 2024 - 2025

- **Quel garantie juridique pour le budget participatif ?** >> Le budget est affecté à un service en investissement. Le règlement du budget participatif et les modalités de réalisation par la Ville, en lien ou non avec les porteurs de projets, sont à définir par la commission extramunicipale du temps long.
- L'appel à projets citoyens n'était ouvert qu'aux projets associatifs. Le budget participatif permet d'élargir les possibilités de participation à d'autres candidats.
- **Il est important que le budget participatif, s'il est adopté, puisse impliquer d'une façon ou d'une autre la population.** Le concept ne doit pas se cantonner à un simple appel à idées sans implication par la suite de la population. Il faudrait réfléchir à la possibilité d'associer d'une façon ou d'une autre le porteur de projet et/ou la population à la réalisation, ou au fonctionnement du projet une fois celui-ci réalisé.
- **Les projets jeunes :** quel que soit le format, il faut dédier automatiquement une enveloppe pour permettre aux instances enfance / jeunesse (Conseil Municipal Enfant, Conseil Local des Jeunes) et d'autres (Comités E3D) de pouvoir traduire concrètement leurs idées de projets qui ne sont souvent pas réalisés (par ex le CME a fait 80 propositions l'an passé, aucune n'a pu être réalisée).

**VOTE**



Les membres présents votent en faveur d'une expérimentation du budget participatif, sous certaines conditions à affiner collectivement. Si ces conditions ne peuvent s'appliquer au budget participatif, l'appel à projet citoyens sera reconduit en 2<sup>nd</sup> choix.



# Caractéristiques générales des budgets participatifs

Informations  
complémentaires  
post-plénière

**D'une façon générale, les budgets participatifs s'articulent autour des principes communs suivants :**

- Le projet doit rentrer dans les compétences municipales ou intercommunales
- Il doit être d'intérêt général / collectif
- Budget d'investissement
- Pour candidater : habiter la commune, y travailler ou y faire ses études
- Les projets / idées sont soumis au vote de la population

# Exemples de budgets participatifs

Ville	Budget participatif / nombre d'habitants	Caractéristiques spécifiques propres à chaque BP selon les communes (hors caractéristiques générales p 11)	Lien vers le site
Paris	100 M € → <b>35 €/hab</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- A partir de 7 ans</li> <li>- Projet qui ne doit pas être contraire à la lutte contre le réchauffement climatique et projet solidaire</li> </ul>	<a href="https://decider.paris.fr/decider/jsp/site/Portal.jsp">https://decider.paris.fr/decider/jsp/site/Portal.jsp</a>
Lyon	513 000 hab 12,5 M € → <b>24 €/hab</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de condition d'âge</li> <li>- Points infos pour accompagner les porteurs de projets pendant la période de dépôt</li> </ul>	<a href="https://oye.participer.lyon.fr/processes/bp2022?locale=fr">https://oye.participer.lyon.fr/processes/bp2022?locale=fr</a>
Bordeaux	250 000 hab 2 M € → <b>8 €/hab/an</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- BP thématique consacré à la lutte contre le réchauffement climatique</li> </ul>	<a href="https://urlr.me/RVjGn">https://urlr.me/RVjGn</a>
Grenoble	160 650 hab 1,8 M € tous les 2 ans → <b>11 €/hab/bisannuel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouvert à toute asso ou habitant de + de 16 ans, quelle que soit la commune de résidence</li> <li>- Forum des idées : présentation de toutes les idées et présélection de 30 idées par le public</li> </ul>	<a href="https://www.grenoble.fr/552-budget-participatif.htm">https://www.grenoble.fr/552-budget-participatif.htm</a>
Lannester	22 100 hab 200 000 € ts les 2 ans → <b>9 €/hab/bisannuel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un forum public de présentation des projets : sélection des 10 projets finalistes</li> <li>- Thème de la transition</li> </ul>	<a href="https://urlr.me/7cHZw">https://urlr.me/7cHZw</a>
Ramonville	13 800 hab 300 000 € ts les 2 ans → <b>22 €/hab/bisannuel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- À partir de 16 ans</li> <li>- Les projets doivent être réalisés en lien avec les porteurs de projets et les Conseils de quartier</li> </ul>	<a href="https://urlr.me/HW5Yr">https://urlr.me/HW5Yr</a>
Lalbenque	1 700 hab 20 000 € → <b>12 €/hab/an</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- À partir de 10 ans</li> <li>- Dépouillement du scrutin par la commission démocratie participative et les porteurs de projets</li> </ul>	<a href="https://lalbenque.fr/budget-participatif/">https://lalbenque.fr/budget-participatif/</a>



# Demande de révision des modalités de versement du budget de l'Appel à projets citoyens

Manuel Varol interpelle la Commission sur les difficultés rencontrées par les associations lauréates à pouvoir engager 70 % de la somme du montant de la subvention avant de pouvoir percevoir son versement après présentation de factures.

**La commission extramunicipale du temps long propose qu'un assouplissement des procédures de versement de la somme affectée au projet puisse être étudié par la collectivité afin de permettre aux associations de pouvoir aller au bout de leur projet sans mettre en danger leur fonds de trésorerie.**

## **INFORMATION POST REUNION :**

La demande d'assouplissement a été acceptée par la Ville de Cahors selon les modalités suivantes :  
Les assos peuvent, sur présentation des factures, demander plusieurs acomptes, selon leurs besoins et possibilités, au fur et à mesure de l'avancement du projet, **jusqu'aux 80 % du montant de la subvention.**  
Les 20 % restants de la somme allouée au projet seront versés à la livraison du projet, sur présentation des factures.

Rappel des  
Modalités de  
paiement définies  
dans le règlement  
de l'Appel à  
projets citoyens :



### **3. VERSEMENT DE L'AIDE**

La subvention de la Ville de Cahors est versée au vu :

- de la décision du Conseil municipal rendant compte de l'appel à projets citoyens et de la liste des projets lauréats ;
- d'une demande de paiement, attestant du démarrage des opérations ;
- d'une copie des factures des entreprises mobilisées par le porteur de projet ;
- d'un relevé d'identité bancaire.

Sur demande écrite de l'association lauréate, un acompte dont le montant correspond aux dépenses déjà engagées peut être versé par la Ville de Cahors, sur présentation des factures des entreprises mobilisées, dès lors que 30 % des dépenses éligibles ont effectivement été engagées. La part restante de la subvention de la collectivité est versée lorsque le projet est terminé, sur présentation des factures des entreprises mobilisées.

En l'absence de demande d'acompte formulée par l'association lauréate, la subvention est versée lorsque le projet est terminé, sur présentation des factures des entreprises mobilisées par le porteur de projet.

La subvention de la Ville de Cahors sera restituée en intégralité si son utilisation n'est pas conforme à l'objet prévu par la décision du Conseil municipal, si le projet n'a pas été réalisé ou a été partiellement réalisé ou si les engagements auxquels est tenue l'association n'ont pas été respectés.